

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DJS 117** Subvention et avenant à convention avec le Club des Français Volants pour la saison 2016-2017.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Club des Français Volants ;

Vu la convention signée le 13 juillet 2015 entre la Ville de Paris et le Club des Français Volants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention n°1, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le club des Français Volants, 8, boulevard de Bercy (12<sup>ème</sup>) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100 000 euros est attribuée au titre de ses activités sportives parisiennes pour la saison sportive 2016-2017 au club des Français Volants (D01805/2016\_05777).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**